

Grèce



Mardi le **Parlement grec** a adopté une loi qui pénalise la négation du génocide arménien et les autres crimes contre l'humanité.

«L'Arménie se félicite de la mesure adoptée par le Parlement grec le 9 septembre, qui réprime la négation des génocides reconnus par le Parlement grec.



Avec cette étape, la Grèce une fois de plus prouve son attachement aux valeurs universelles et a pris un pas important vers la prévention des génocides et des lourds crimes contre l'humanité à l'avenir," a déclaré le ministre des Affaires étrangères arménien **Edouard Nalbandian**

dans un communiqué.

(...)

Le **ministère des Affaires étrangères turc** a réagi à l'adoption du projet de loi.



Le porte-parole du ministère, **Tanju Bilgic**, a indiqué que la Turquie a toujours étroitement suivi de débats sur le projet de loi et a exhorté la Grèce à faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de la question du génocide.

Ainsi, il a été souligné lors des débats que la loi et ses formulations ne font pas partie de la politique étrangère de la Turquie. Toutefois, l'adoption de la loi est considérée comme la suppression du droit à la liberté d'expression et peut devenir discriminatoire pour les communautés turques en Thrace orientale, dans les îles de Rhodes et Kos. Ankara craint davantage que les ressortissants turcs habitant la Grèce pourraient être punis pour violation de la loi.

La Grèce devienne le troisième pays européen après la Suisse et la Slovaquie à adopter une telle mesure. Un projet de loi identique a été voté en France en 2012, mais retoqué par le conseil constitutionnel.

Le projet de loi qui stipule «Lutter contre la xénophobie» envisage des poursuites pénales pour négation du génocide, non seulement pour les Juifs, mais également pour les Arméniens et les Grecs pontiques. Le projet de loi stipule de lourdes amendes et de l'emprisonnement pour les personnes qui nient publiquement les génocides et autres crimes contre l'humanité qui sont reconnues par le Parlement grec et les tribunaux internationaux.

La loi a été adoptée par 54 voix pour, 42 contre et 3 abstentions.